Affaire Cahuzac : l'audition tendue de Christiane Taubira

16/07/2013 à 16h33

Entendue par la commission d'enquête sur les éventuels dysfonctionnements de l'État dans l'affaire Cahuzac, la garde des Sceaux a assuré qu'elle ne s'était pas posé de questions sur la sincérité de l'ex-ministre du Budget.

Une heure et demie d'audition, là encore décevante. La ministre de la Justice, Christiane Taubira, entendue mardi matin par la commission d'enquête relative aux éventuels dysfonctionnements des services de l'État dans l'affaire Cahuzac, a affirmé sur un ton énervé, à une question du député UMP du Rhône Georges Fenech: « *Je n'ai jamais parlé de cette affaire ni avec M. Valls, ni avec M. Moscovici, ni avec M. Cahuzac ni avec personne d'autre. Et je dépose sous serment* ». Et celle-ci d'insister: « *Je n'ai rien transmis à M. Cahuzac ni à son cabinet* ». Ou encore: « *Je n'ai pas fait d'analyse philosophique sur ses dénégations* ».

La garde des Sceaux s'est livrée, dans un court propos liminaire, à un exposé juridique très technique, sans éléments chronologiques, sur les grandes étapes des procédures en cours. (…) Le 18 mars, lorsque l'authenticité de l'enregistrement de la voix de Jérôme Cahuzac dans lequel il révèle l'existence de son compte à l'étranger est confirmée par une expertise d'un laboratoire de la police scientifique, la ministre ne se pose toujours pas de question. « *Même à ce moment-là, je ne m'interroge pas* », a reconnu mardi Christiane Taubira devant les députés. Le 18 mars, c'est pourtant la veille de la démission de Jérôme Cahuzac de son poste de ministre délégué au Budget.

(…) Le Figaro